



DEMAIN GENÇAY

JOURNAL MUNICIPAL - mars 2013

Le mot du Maire

Le décret sur les rythmes scolaires a été publié le 26 janvier 2013 au journal officiel Il acte le passage à la semaine de quatre jours et demi, avec école le mercredi matin, dès la prochaine rentrée, en septembre 2013. Les spécialistes de l'enfance, les pédiatres, les chrono-biologistes s'accordent sur le fait que les rythmes scolaires calés sur quatre jours de classe sont préjudiciables aux enfants et entraînent de la fatigue et des difficultés d'apprentissage. Le passage à la semaine de quatre jours et demi est pour eux un premier pas essentiel.

Mes prédécesseurs, Emilien FILLON, Henry BERNARD, et André ROUSSEAU ont tous mené une politique déterminée en faveur de l'école. Comme eux, je pense que la compétence scolaire confiée aux communes est notre plus belle mission. C'est à l'école que nos enfants s'émancipent et acquièrent des savoirs et des valeurs. C'est là que les inégalités sociales peuvent être combattues.

La responsabilité des communes est d'assurer le confort et la sécurité des élèves et des enseignants d'une part, et de proposer des activités périscolaires de qualité d'autre part. C'est ce que nous nous efforçons de faire et nous considérons que les sommes consacrées à l'école sont des investissements et non des dépenses.

Le conseil n'avait pas de raisons valables pour motiver un report de la réforme à la rentrée de septembre 2014. Nous avons la chance de disposer des locaux de l'ancienne mairie qui seront tous entièrement libérés au cours du mois d'avril. Nous disposons déjà d'un service périscolaire qui fonctionne bien avec du personnel qualifié. Il nous suffit donc de renforcer l'existant. Les animations périscolaires vont faire l'objet d'un projet éducatif territorial. L'objectif de ce projet est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école. Il devra prendre en compte les projets d'école et donc être élaboré en concertation étroite avec les enseignants, les conseils d'école et les associations de parents.

Cette réforme est une chance pour construire l'école du XXI^{ème} siècle. C'est aussi un pari, celui de l'intelligence partagée, de l'égalité des chances, de l'innovation, de l'épanouissement individuel et collectif. C'est le pari de la jeunesse, et tous ensemble, parents, enseignants et municipalité, nous ferons ce qu'il faut pour le gagner.

Jean CRESPIN

S	Travaux : page 2
O	Bonnes et mauvaises surprises : pages 3 et 4
M	Réforme scolaire : page 5
M	Environnement : pages 6 et 7
A	Finances communales : pages 8 et 9
A	Quoi de neuf ? et sondage : page 10
I	Informations pratiques : page 11
R	Communiqués : page 12
R	Associations et animations : pages 13 à 15
E	Patrimoine : page 16





CARREFOUR DE LA POSTE :

1ère phase :

Enfouissement Télécom : cette opération est co-financée par Télécom et la commune de Gençay.

Rénovation du réseau eau potable, cette opération est financée par le syndicat intercommunal d'alimentation eau potable, (S.I.A.E.P.)

Ces opérations sont achevées.



2ème phase :

Aménagement du carrefour financé par le conseil général et la commune de Gençay. Cette opération est en cours et devrait être terminée dans la 2ème quinzaine de mars.

Circulation et stationnement reviendront alors à la normale.



GENDARMERIE :



L'ensemble des bâtiments de la nouvelle gendarmerie seront sous couverture fin deuxième semaine de mars.

Pour le moment, pour les logements pas de

problème, mais le bâtiment «technique» reste assez énigmatique...

L'achèvement des travaux est prévu fin juillet.

Photos du définitif en septembre.



LOCAUX DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Ont été rénovées les 3 salles du rez-de-chaussée, occupées précédemment par la Petite Enfance (peintures, ouvertures).

Ces trois salles sont destinées à l'association «Familles rurales» pour l'aide aux devoirs, et aux activités périscolaires dans le cadre de la réforme scolaire (voir page 5).

RESTOS du CŒUR et BANQUE ALIMENTAIRE

Les Restos du Cœur et la Banque alimentaire vont intégrer leurs nouveaux locaux, aménagés par la Communauté de Communes début avril.



FOYER LOGEMENT :

Les rénovations continuent : peinture des couloirs aux 2 étages.



TRAVAUX PRÉVUS en 2013

Nous avons planifié un grand nombre de travaux à réaliser si possible, en 2013, que nous allons mettre en œuvre, en tenant compte des priorités et des imprévus, comme le remplacement possible de la chaudière de la salle des fêtes, par exemple.

Voirie :

Tapis enrobé rue des Roches, aménagement en enrobé du dépôt des ateliers communaux, ainsi que du chemin du Régnier

Eglise :

Mise aux normes électriques et remplacement de toute la zinguerie.

Foyer logement :

rénovation de la terrasse, côté cuisine.



UN GESTE RARE MAIS GÉNÉREUX

Monsieur et Madame **HIRSH**, habitant Gençay depuis 1982, décédés récemment l'un après l'autre à quelques mois d'intervalle, ont légué tous leurs biens à la commune de Gençay. Conformément à leurs vœux ce legs doit être utilisé pour nos écoles maternelle et élémentaire.

Le legs se compose de plusieurs comptes bancaires, d'une assurance-vie et d'un pavillon pour un montant total d'environ **800.000 €uros**.

Le conseil a décidé de créer une commission réunissant des enseignants, des parents d'élèves et des élus pour voir comment utiliser au mieux ce legs important dans l'intérêt de nos enfants.

Le conseil sera saisi sur l'opportunité de donner le nom de nos donateurs à l'école ou aux écoles en fonction des réalisations qui seront effectuées dans l'avenir.



TRAVAUX PRÉVUS en 2013 (suite)

Ancienne mairie :

remplacement du reste des ouvertures du rez-de-chaussée et mise aux normes électriques.

Cimetière :

aménagement (bancs et plantations), conservation des mobiliers funéraires récupérés.

Ecoles :

Mise en place du self, toitures à rénover... Projets peut-être modifiés.



LE FEUILLETON DE L'INCIVILITÉ

Faudra-t-il, un jour, prendre un arrêté municipal incitant à la dénonciation de ses voisins au comportement irresponsable ? Faudra-t-il un jour recruter un agent municipal assermenté qui sera affecté à la surveillance et à la verbalisation de ces mêmes personnes ?

Gençay, mercredi 27 février, le matin... Collecte prévue le jeudi suivant.



Je me gare où je veux, quand même !
Juste devant le panneau d'interdiction.
Quel sens de l'humour...

Arbres plantés récemment...
L'un d'eux a été cassé volontairement !



Maisons fleuries

Nous vous invitons, comme nous l'avons déjà fait l'an passé, à nous faire parvenir les photos que vous pourrez prendre aux beaux jours, au printemps, en début ou fin d'été, selon la météo et les essences que vous privilégiez



Certains n'ont pas hésité à demander l'aide d'un voisin photographe amateur comme nous l'avions conseillé.

Si cette opération peut contribuer au développement du lien social dans nos quartiers, c'est un bonus !

Merci de nous faire parvenir vos clichés papier ou numériques au secrétariat de mairie avant le 31 septembre.

Commerce et Artisanat

2 commerces vont fermer :
la librairie-papeterie Liénard et le commerce de distribution LIDL.
Nous ne pouvons que le déplorer.

2 autres ont ouvert leurs portes :
Tatoo, au centre bourg,
et le **Centre Auto Matic**, 1 rue René Chiche, Z.A. de Verneuil. consacré à la vente de pièces détachées et accessoires pour professionnels et M. tout le monde, avec un atelier mécanique pour l'entretien et les réparations.

Au 1er juillet, ouvrira le site **TROC UNIVERS** qui propose : un dépôt vente (vente neuf et occasion (mobilier, bibelots, culture, multimédia, ...), un garde meubles sécurisé (containers individuels plombés), un stockage pour professionnels, (palettes, containers, archives, papiers, matériels), une location et vente de fournitures et matériels de déménagement (caisses carton, adhésifs, housses, ..., matériel de manutention...) et un débarras de maison.

Gagnez du temps : pré-déposez plainte en ligne

*Surtout,
préserved traces et indices afin qu'ils demeurent exploitables par les enquêteurs en évitant tout contact et déplacement.*

Infractions concernées :

Toute atteinte contre les biens dont l'auteur est inconnu, comme, par exemple :

- * Vol dans la résidence principale ou secondaire (papiers, objets, matériels divers...)
- * Vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main,...)
- * Vol de deux roues : bicyclette, scooter,...)
- * Vol de téléphone portable
- * Dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture, ...)
- * Escroquerie, abus de confiance...

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Rappels aux associations :

Subventions : les dossiers sont attendus pour examen le **31 mars**, dernier délai de rigueur...

Ils doivent être renseignés complètement, sans oublier les fonds de réserve, et tous les documents nécessaires : RIB, l'attestation d'assurance, etc.

Nous ne rappellerons pas cette année les responsables associatifs qui auront omis ces pièces. Donc, pas de RIB, pas de versement.

Site communal :

Est-il si compliqué de devenir contributeur de son association, de prendre une photo lors d'une manifestation, de réduire sa taille à 15Mo, de composer un petit texte explicatif et d'envoyer tout ça... pour faire vivre son association sur le site ?

Celles et ceux qui ont essayé reconnaissent que ce n'est pas sorcier. Alors, lancez-vous !

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret organisant le temps scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles est paru le 24 janvier 2013. Il a pour objectif de favoriser la réussite des élèves avec une première mesure importante préconisée par la plupart des spécialistes de l'enfance en répartissant sur quatre jours et demi les 24 heures de cours faites actuellement en quatre jours.

Cela entraînera des changements dans le quotidien des familles. La réforme influera également sur l'organisation du travail des enseignants et leur manière même de travailler. La commune devra s'adapter en réorganisant le temps périscolaire. La réforme des rythmes à l'école primaire doit nous permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, cette réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Le conseil municipal a décidé de l'appliquer celle-ci, comme cela est prévu par le décret, dès la prochaine rentrée. Nous n'avons pas de raisons valables pour différer d'une année sa mise en œuvre.

La commune assure déjà un service périscolaire conforme à ce qui est demandé. Nous disposons du personnel qualifié nécessaire et de locaux suffisants pour accueillir les enfants. Et pourquoi attendre encore une année pour mettre en place des mesures qui devraient améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ?

Le conseil propose donc la nouvelle organisation de l'année scolaire :

1. Temps scolaire

Ecole élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30-12h et 13h30-15h30

Mercredi : 8h30-11h30.

Ecole maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30-11h30 et 13h-15h30

Mercredi : 8h30-11h30.

2. Temps périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h30-16h30.

Aucun enfant ne sera obligé de quitter l'école avant 16h30. La commune organisera des activités sportives, culturelles ou artistiques facultatives et gratuites. Les parents pourront autoriser leurs enfants à rentrer chez eux à la fin des cours obligatoires à 15h30.

3. Garderie

Elle fonctionnera sans changement, comme aujourd'hui, le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

4. Restauration scolaire

Il n'y aura pas de restauration le mercredi à 11h30. À la demande d'un certain nombre de parents, un transport sera organisé pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs de Saint-Maurice où ils pourront déjeuner et suivre les activités l'après midi.

5. Transports scolaires

Ils fonctionneront sans changement avec une arrivée à l'école le matin pour 8h30 et un retour à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 11h30 les mercredis.

Ces points ne sont que la proposition du conseil municipal qui tient compte des rencontres que nous avons eues avec les enseignants, les parents d'élèves et les autorités académiques. Elle sera discutée lors des conseils d'école puis transmise, modifiée ou non, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui décide en dernier ressort.

Enfin, les associations qui le souhaitent seront invitées à participer à l'animation du temps périscolaire de 15h30 à 16h30.



Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre dernier bulletin de décembre 2012, la commémoration de la

« Journée mondiale de l'eau »

va constituer un des moments forts de l'année 2013 à Gençay.

Si le vendredi 22 est réservé aux interventions scolaires du second degré, le samedi est « tout public ».

Réservez cette date sur votre agenda. N'hésitez pas à accrocher un flyer disponible à l'Office de Tourisme et chez vos commerçants locaux.

Le thème retenu (voir ci-dessous) est une préoccupation des élus, notamment ceux du Pays Civraisien et du Pays Montmorillonnais qui envisagent dans le SCoT rural Sud-Vienne une commission consacrée à l'agriculture, la protection de l'environnement, du patrimoine, des paysages et des ressources naturelles, notamment de l'eau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale .



Gençay
samedi 23 mars

Journée mondiale de l'eau

une ressource à préserver

Visites de la
Station d'Épuration
route de Couhé
et balade
sur le parcours de l'eau.
accès libre / tout public

Toutes les infos :
www.siveer.fr
www.gençay.fr
ou
05 49 61 16 90

SIVM SIREP VAL EN GARTHAIS Siveer
La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.

Le dernier relevé de l'A.R.S., Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes du 18 février prouve la bonne qualité de notre eau potable. (Document complet affiché en mairie)

VISITES GUIDÉES

Entre 10 et 12 heures et 14h et 16 heures, les agents du Siveer vous guideront dans notre station innovante, sous serre, sans odeur...

Ils répondront au mieux à toutes les questions que vous souhaitez leur poser.



BALADE CULTURELLE

Ce samedi 23 mars, en collaboration avec le Centre Culturel la Marchoise, vous est proposée une balade commentée sur le circuit de l'eau, estimée à 12 km, « De la Source bleue à la rénovation du château d'eau ».

Départ : 9 h 30 de la Station.

Pique nique offert par le SIVOM Gençay-Saint Maurice, de 12 à 13 h au Puy Rabier., agrémenté d'explications sur les installations de ce site.

Possibilité de revenir en bus à midi, pour celles et ceux qui souhaitent ne participer que le matin.

Fin de la balade à 16 heures., en passant par le Château d'eau : pour évoquer son histoire, à partir de documents d'archives.

Organisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, son objectif est en 2013 est triple :

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
1^{er} AU 7 AVRIL



- ◆ de sensibiliser le grand public aux enjeux de la **transition énergétique**,
- ◆ d'apporter des solutions concrètes pour agir, par exemple avec ce lien : (<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>),
- ◆ inciter chacun à adopter des comportements responsables.

Un nouvel arrêt bus à l'étude

Le Conseil général a choisi Gençay comme « Arrêt tête de réseau » de la ligne 106 : y convergeraient les transports des cantons de Civray et Charroux.

L'arrêt actuel au centre bourg devient ingérable, face à la circulation actuelle, et surtout, en raison du stationnement anarchique...

Nous allons installer ce nouvel arrêt, intégrant l'accessibilité, dans l'aménagement du champ de foire. Ce site présente plusieurs avantages : mise en sécurité des usagers des bus, stationnement près de l'arrêt sans gêne pour les autres. La prise en compte des foires bi-mensuelles doit bien entendu être étudiée dans ce projet.

Renseignez-vous :

L'abonnement mensuel du transport en commun doit être pris en charge à hauteur de 50% par votre employeur.

www.cg86.fr
05 49 46 27 45

Gençay :
6 h 35
Du lundi
Au vendredi

Poitiers Gare SNCF :
7 h 43

Gençay :
7 h 20
Du lundi
Au vendredi

Poitiers Gare SNCF :
8 h 03

Gençay :
9 h 00
Du lundi
Au vendredi

Poitiers Gare SNCF :
9 h 43

Pour concilier « Crise et environnement » ?



Gençay :
13 h 00
Samedi

Poitiers Gare SNCF :
13 h 50

Exemples
Aller et Retour

Poitiers Gare SNCF :
17 h 40
Du lundi
Au vendredi

Gençay :
18 h 26

Poitiers Gare SNCF :
18 h 10
Du lundi
Au vendredi

Gençay :
19 h 00

Poitiers Gare SNCF :
18 h 00
Samedi

Gençay :
18 h 49

FINANCES MUNICIPALES

Chaque année, à la fin du mois de mars, le conseil vote le budget prévisionnel de l'année ainsi que le compte administratif de l'année précédente. Le compte administratif tient compte des dépenses et des recettes réelles de l'année passée alors que le budget n'est qu'une prévision pour l'année en cours. Le compte administratif de l'année 2012 est maintenant connu avec précision. Il se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	Charges à caractère général	938.301 €
60- Achats et variation de stock	272.400 €	
Cela concerne la restauration de l'école, les dépenses d'énergie (électricité, gaz, fuel, les fournitures d'entretien, les vêtements de travail, les fournitures administratives et d'autres achats divers		
61- Services extérieurs	559.500 €	
On trouve ici les contrats de prestations de services, les locations immobilières, l'entretien des bâtiments, de la voirie, des véhicules, les contrats de maintenance, les primes d'assurances, la documentation et les frais de formation des personnels. La somme indiquée est très élevée car la commune règle le loyer de l'EHPAD (350.000 €) qui lui est remboursé par le budget EHPAD.		
62- Autres services extérieurs	62.270 €	
Ce chapitre regroupe les honoraires versés aux avocats, les annonces marchés publics, les dépenses fêtes et cérémonies, les journaux Gençay Demain, les frais d'affranchissement, les frais de téléphone + internet des écoles et de la mairie.		
63- Impôts et taxes	44.130 €	
Cela concerne les taxes foncières des immeubles appartenant à la mairie.		
Chapitre 012	Charges de personnel	647.086 €
Cette somme regroupe les salaires versés à nos 19 salariés ainsi que les charges patronales et salariales.		
Chapitre 65- Autres charges de gestion courante		139.780 €
Il s'agit là des indemnités versées aux élus (41.348 €), de leurs cotisations retraite, des versements aux syndicats intercommunaux (52.005 €), des subventions versées aux associations, au CCAS et de quelques frais divers.		
Chapitre 66- Charges financières		117.906 €
Frais de dossier des banques.		
Chapitre 67- Charges exceptionnelles		900 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et vente	66.986 €
Ces recettes concernent les concessions du cimetière, des redevances des activités périscolaires (60.212 €) et de quelques autres recettes.	
Chapitre 73- Impôts et taxes	737.111 €
Il s'agit là des impôts locaux : taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie, impôts des entreprises ayant remplacé la taxe professionnelle.	
Chapitre 74- Dotations, subventions et participations	686.247 €
Cela concerne les sommes qui sont versées à la commune par l'Etat : Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale, emplois jeunes et des subventions ne relevant pas de l'investissement.	
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante	660.489 €
Nous trouvons là les revenus des immeubles (643.247 €) dont le remboursement par le budget Ehpap du loyer avancé par la commune (350.000 €), les droits de place des foires (12.653 €).	
Chapitre 76- Produits financiers	68 €
Ce sont les intérêts des parts sociales du Crédit agricole.	

Chapitre 77- Produits exceptionnels	30.184 €
Il s'agit de dépenses annulées, de la vente de matériels appartenant à la commune et de produits divers.	
Chapitre 013- Atténuations de charges	21.429 €
Cela correspond aux remboursements des salaires des agents en congés maladie	
Chapitre 002- Excédent de fonctionnement reporté	327.447 €
C'est la somme disponible au terme de l'année précédente 2011.	

Dépenses d'investissement

Ce chapitre comprend les dépenses hors opérations et les dépenses des programmes en cours. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, la commune récupère la TVA sur les opérations d'investissement.

Dépenses hors opérations	670.965 €
Cette somme concerne principalement le déficit de l'investissement calculé au 31 décembre 2011 (466.711 €) et le remboursement du capital des emprunts (198.765 €)	
Dépenses des programmes en cours	1.211.871 €
En 2012 le conseil a mené 19 opérations d'investissement. Certaines ont été terminées, d'autres ont été poursuivies ou débutées.	

Recettes d'investissement

Dotations, fonds divers et réserves	549.200 €
Emprunts	1.294.963 €
Recettes diverses	3.177 €
Subventions reçues	537.374 €

Deux emprunts ont été réalisés en 2012. L'un de 989.000 € auprès de la caisse des dépôts pour la construction de la gendarmerie. L'annuité de celui-ci sera couverte par le loyer qui sera versé à la commune par le ministère de l'intérieur (66.000 €/an environ), l'autre d'un montant de 300.000 € pour la Maison de la Petite Enfance. La Communauté de communes prend à sa charge 20% de l'annuité de ce prêt.

L'inspection du Trésor vient de nous adresser les résultats de l'année 2012, tenant compte des opérations d'ordre, qui sont à reprendre pour l'année 2013 :

 FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	2.202.514,46
Dépenses réelles	1.915.659,73
Résultat	+ 286.854,73
 INVESTISSEMENT	
Recettes réelles	2.202.865,95
Dépenses réelles	1.420.002,47
Résultat	+ 782.863,48



Page

9



Au final la commune débute l'année 2013 avec un excédent total de **1.069.718,21 €**. Les charges de personnels ne représentent que 34% du fonctionnement ce qui est normal. La dette, annuité + capital (311.184 €) représente 17% du fonctionnement. Elle est maîtrisée, d'autant plus que 6 des 15 emprunts en cours concernent des opérations procurant des recettes. Ces 6 emprunts représentent à eux seuls 70% du capital remboursé chaque année. Les loyers des immeubles hors EHPAD se montent à 293.247 €. Cette somme couvre 95% des annuités d'emprunt.

Enfin pour juger le budget et les impôts d'une commune il faut mettre en face les services publics présents dans la commune : écoles, équipements sportifs, offre culturelle, bibliothèque, cinéma, soutien aux associations etc.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 mars à 20h30. Il sera consacré au budget. La séance est publique.



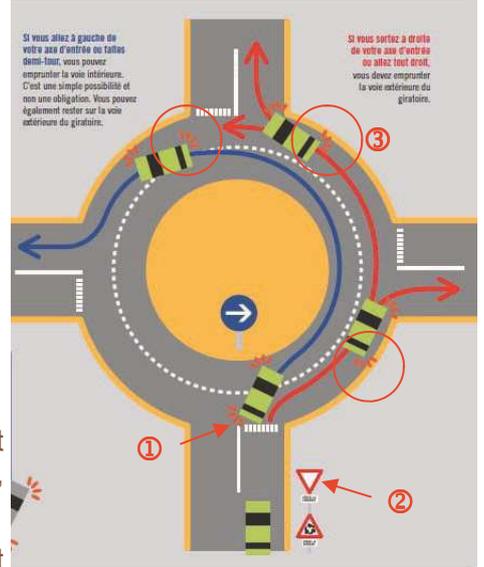
10 ans Quoi de neuf ?

COMMENT BIEN NÉGOCIER UN GIRATOIRE ?

Pas toujours évident quand on a passé son permis il y a ...longtemps.

Rappels:

1. Signaler son entrée sur le giratoire.
2. Laisser le passage
3. Signaler son intention d'en sortir.



PERMIS de CONDUIRE :

La directive européenne du 20 décembre 2006 a été transposée dans le droit français : mêmes catégories de permis, mêmes règles d'obtention (limites d'âge, formation...) dans l'espace de l'Union.

Du 19 01 2013 au 15 09 2013, les permis délivrés, roses à 3 volets, répondront aux nouvelles règles ; ensuite, nous passerons à la « carte à puce », moins facile à falsifier.



Informations contenues dans la puce : état civil de l'usager, catégories de permis détenues et leurs dates d'obtention, et restrictions de conduite éventuelles, comme port de lunettes, aménagement pour handicap, etc.

Une bande magnétique donne bien entendu accès à ces données.

Validité : 15 ans, ou 5 pour les permis « poids lourds » et « Transports en commun »
Simple renouvellement administratif pour son renouvellement.

Attention : le permis à points reste en vigueur et les modalités de retrait ou restitution restent identiques.

Pour les 38 millions de permis actuellement en circulation, l'échange se fera entre 2014 et le ..19 janvier 2033... Gratuitement ? Rien n'est encore décidé.<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Nouveau-permis-de-conduire>

Lien consultable : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Nouveau-permis-de-conduire>

SONDAGE : votre avis nous intéresse...

Seriez-vous favorables en complément des marchés habituels à la mise en place d'un marché de produits frais proposés par des producteurs de proximité dans la dynamique actuelle des circuits courts ? (fruits et légumes de saison, miel, viandes et salaisons, ...)

OUI :

NON :

Cocher la case correspondant votre réponse

Coupon-réponse à déposer à la mairie : secrétariat ou simplement boîte à lettre)

Suggestions et remarques éventuelles :

Vos coordonnées, si vous le souhaitez : M. M
.....



11 Tous pratiques

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Il est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de 8 heures à 12 heures,
de 13 heures à 17 heures

AFFICHAGE LÉGAL

L'affichage obligatoire des délibérations, arrêtés des collectivités territoriales et de l'Etat est disponible sur le panneau défilant installé dans le hall de la mairie. On peut arrêter le défilement et lire ainsi le texte recherché.

STATION BIOMÉTRIQUE :

Passeport sécurisé : secrétariat de mairie **sur rendez-vous** (05 49 59 31 36)

Adultes : 86 € en timbres fiscaux.

Validité du passeport : 10 ans.

Enfants : 42 € pour les 15/18 ans, 17 € pour les moins de 15 ans.

Validité du passeport mineur : 5 ans

DÉCHETTERIE de la COMMUNAUTÉ :

Lundi - Mercredi - Samedi

9 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

JOURNAUX LOCAUX : VOS CORRESPONDANTS

Centre-Press

Nouvelle République :

Jacky LIEGE

Téléphone-fax : 05.49.59.35.25

06 71 31 37 80

jackie.liege@wanadoo.fr

et/ou

Bernard GUYOT

05.49.59.42.73

mauvonne @ wanadoo.fr

M. Jean CRESPIN, maire

reçoit tous les jours ouvrables, de 10 heures à 11 heures.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

M. Guy BOUCHET,

Travaux publics , coordinateur du personnel masculin

Mme Annie FULIGNI,

Vie scolaire et périscolaire, petite enfance, sport, solidarité, coordinatrice du personnel féminin

Mme Monique GUILLEMINAUD,

Affaires immobilières et juridiques

Mme Dominique NEVEUX,

Tourisme, patrimoine, citoyenneté, communication

M. François GUYOT,

Voirie et assainissement

Sur R.V. :

contacter le secré-
tariat de mairie

M. Jean Michel CLÉMENT, député, reçoit sur R.V.,

à sa permanence, place du champ de foire (ex SIVEER)

Secrétariat : appeler le 05 49 03 16 38

PÔLE EMPLOI : renseignements au 08 11 01 01 86

INDIGO : appeler le 05 49 87 63 54

CRAMCO (Assistante sociale) :

Le 2ème mardi de chaque mois sur R.V. à la mairie.

Appeler le 05 49 11 97 59

Conciliateur : conflits de voisinage : M. Gibot reçoit sur R.V.

le 1er mercredi du mois à la mairie. Contact : 06 32 50 11 45

MAISON DE SERVICES PUBLICS :

P.M.I. : Consultation des nourrissons :

Prendre R.V. au 05 49 87 01 35

P.M.I. : Assistante sociale :

le mardi sur R.V. : 05 49 87 01 35

Direction du travail, Mission locale rurale :

Sur R.V. au 05 49 87 39 67 ou 06 83 49 27 57

A.D.M.R. : 05 49 53 48 28

C.L.I.C. : 05 49 01 27 95

S.I.A.D. : 05 49 03 12 43

A.P.E.F. : (services à la personne) : 05 49 53 02 16

U.F.C. Que choisir (Litiges) : le dernier jeudi du mois ,

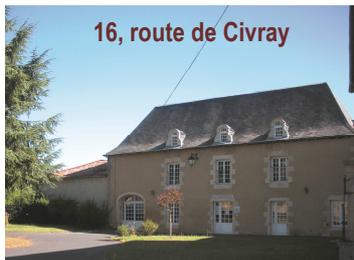
sans R.V. ou Poitiers , 80,rue de Slovénie, 05 49 01 61 61

P
E
R
M
A
N
E
N
C
E
S

NOUVEAUX GENCÉENS...

Faites-vous connaître auprès de notre secrétariat : nous devons connaître vos coordonnées pour modifier les documents administratifs vous concernant.

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE :



16, route de Civray

Mercredi : 9 - 12 h et 14 - 18h ,

Vendredi 15 - 18 h

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

Accès internet Portage de livres à domicile

Pour enfants et adultes ,

Albums, romans, B.D., revues,
documentaires, biographies,
essais, CD...

Abonnement annuel : 5 € par famille

Animations à venir : page suivante



PLURISERVICES et PLURISERVICES-INTERIM



Association Intermédiaire et Entreprise de Travail Temporaire
17, Place Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

05 49 87 41 45 pluricivray@wanadoo.fr pluriservices-interim@wanadoo.fr 05 49 87 67 67

Site Internet : www.pluriservices-civray.fr

Vos structures de proximité interviennent pour le prêt de main d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES LOCALES	AGRICULTEURS	ENTREPRISES-ARTISANS-COMMERCANTS
<ul style="list-style-type: none"> Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses, etc... Jardinage et entretien d'espaces verts Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture, placo, etc...) Garde d'enfants de + 3 ans, soutien scolaire <ul style="list-style-type: none"> Aide aux déménagements 	<ul style="list-style-type: none"> Agent d'accueil Agent administratif Agent d'entretien Aide cuisinière Distribution de prospectus... 	<ul style="list-style-type: none"> Aide cantonnier Agent d'entretien Aide cantinière Distribution des bulletins municipaux... 	<ul style="list-style-type: none"> Aide au ramassage de volailles/lapins Aide à la traite Conduite de tracteur Autres travaux agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Surcroît d'activité Remplacement pour congés ou maladie... <p>Pluriservices-Intérim :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est l'employeur Recrute la personne compétente Effectue toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations...)

Vous recherchez du personnel ?
Contactez-nous

Pluriservices agréé "services aux personnes" :

- Permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % sur la facture acquittée pour les emplois familiaux
- Accepte les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprises, les mutuelles...
- Propose des services dans **les groupes 3 et 4 de l'APA**

Vous recherchez un emploi ?
Venez vous inscrire



Fête ses 20 ans !

L'association Présence Verte Services a été créée en novembre 1993. C'est à cette date que le 1^{er} circuit en portage de repas est né !
Aujourd'hui, l'association emploie 35 salariés à votre service : pour livrer 260 000 repas par an via les 16 circuits qui sillonnent tout le département ; compte plus de 1200 abonnés en téléassistance et une activité de petits travaux de jardinage et bricolage qui satisfait de plus en plus de clients.



PORTAGE DE REPAS

Nouveau concepteur depuis septembre 2012 !

Livraison de repas à domicile dans tout le département :

- Repas préparés à Poitiers et prêts à être réchauffés
- Respect des régimes alimentaires,
- Repas élaborés par une diététicienne,
- Engagement flexible, contrat d'une semaine reconductible.

TELEASSISTANCE

Vous êtes relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7.

- Pour votre sécurité,
- Rassurant pour la famille et pour l'abonné,
- Système rapide et efficace,
- Réseau de solidarité



JARDINAGE ET BRICOLAGE

Besoin d'une aide régulière ou occasionnelle ? Des solutions sont pensées pour vous soulager !
DEVIS GRATUIT !

Notre personnel se rendra à votre domicile pour évaluer le travail à réaliser, ainsi que le nombre d'heures nécessaires.



Communiqués



L'association dispose de l'agrément simple « services à la personne ».

Toutes les prestations ouvrent droit à un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50% des sommes engagées.

Aides financières possibles pour les services de portage de repas et de téléassistance :

contacter la MSA, le Conseil général ou votre caisse de retraite.

Contacts :

05 49 44 59 99

www.presenceverteservices.com

M
a
r
s

Du 9 au 24 mars :
Festival
Art & Imaginaire

Lundi 25
Collecte de sang
Salle des fêtes
15-19 heures

Mardi 12
Collecte de sang
Salle des fêtes
15-19 heures

Mardi 21 :
Fête de la musique
La Liardière
UMSM la Liberté

Samedi 29 et dimanche 30
« La Cendille fête ses 10 ans »
Salle des fêtes de Gençay

M
a
i

Samedi 4 :
21ème Rencontre Chorales
Salle des fêtes de Gençay

Mercredi 8 mai :
Cérémonie commémorative

Du 9 au 12 :
Réception des hôtes de
Breckerfeld

J
u
i
l
l
e
t

Samedi 6
Braderie
Centre bourg

Samedi 13
Feu d'artifice
Plan d'eau

Dimanche 28:
Festival de
l'accordéon
Plan d'eau

J
u
i
n

Mardi 21 :
Fête de la musique
La Liardière
UMSM la Liberté

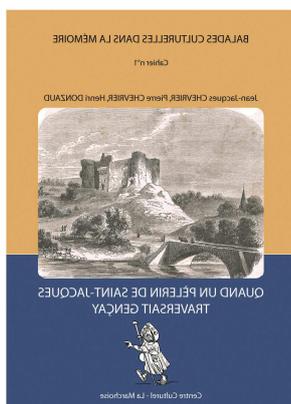
Samedi 29 et dimanche 30
« La Cendille fête ses 10 ans »
Salle des fêtes de Gençay

A
o
û
t
13
Animations

Du 9 au 15 :
Festival « L'eau à la bouche »

Mercredi 21 :
Marché des Producteurs de Pays
Place du champ de foire

Balades du Centre culturel et mémoire locale



Le Centre culturel « La Marchoise » prépare l'édition du n° 2 des « cahiers » consacrés à la mémoire locale.

Le thème traité dans ce numéro est celui du « Pays des Brandes » autour de Gençay, avec ses multiples facettes : géologie, agriculture, économie, histoire sociale, etc.
Parution en juin 2013.

Le n° 1 intitulé « Quand un pèlerin de Saint Jacques traversait Gençay » est toujours disponible au Centre culturel mais aussi au LUTÉTIA (Journaux-Presses) de Gençay, place du Marché.



Remue Méninges 86

Depuis plus de 26 ans, l'association développe avec bonheur et sérieux des ateliers « mémoire » sur l'ensemble du département de la Vienne.

Les ateliers accueillent toutes les personnes qui souhaitent s'ouvrir aux autres et dynamiser leurs capacités mnésiques. Sans esprit de compétition, les séances sont propices à l'échange, à la stimulation ludique et cérébrale, en s'adaptant au rythme de chacun.

Les méthodes de mémorisation pratiquées sont variées : l'attention volontaire et l'observation pour favoriser la concentration, l'association d'idées, le repérage spatio-temporel, la mémoire sensorielle.

Parce que le bénéfice de telles techniques ne peut s'acquérir que par la régularité, ces ateliers se déroulent toute l'année et par petits groupes.

Eric Chassac, animateur depuis 13 ans, intervient à la Mairie de Gençay un mardi sur deux de 9h30 à 11h30, en relation avec l'association familiale rurale. Deux séances d'essai sont offertes à ceux qui désirent découvrir cette activité.



La Mutuelle Petite Enfance « Les Loupiots »

propose dans les nouveaux locaux de la Maison de la Petite Enfance, une ludothèque, située au 26 ter rue de l'aumônerie - 86160 Gençay.

Les familles et enfants peuvent venir jouer librement sur place et/ou emprunter des jeux (adhésion familiale de 22€ à l'année, voir condition sur place). Nous avons le plaisir d'offrir une panoplie de jeux neufs, en bois, jeux de société, activités manuelles, sportives, motricité...pour les tout-petits, petits et grands. »

Les horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h00-12h00 & 14h00-17h00

Jedi : 16h00-17h00

Vendredi : 14h00-18h00

Samedi : 10h00 -12h00

Les horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

Mardi, mercredi, jeudi : 10h00-12h00&14h00-17h00

Vendredi : 10h00-12h00

Les associations et collectivités peuvent venir sur rendez-vous, nous accueillons également des groupes d'enfants pendant les vacances scolaires (contacter la ludothèque pour conditions et réservations)

la ludothèque des loupiots

entrée libre et gratuite pour venir jouer sur place

emprunt de jeux et de jouets* pour tout-petits, petits et grands
*selon l'âge adhésion

OUVERTURE AU PUBLIC

Pendant la période scolaire	Pendant les vacances
- le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h	- le mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 16h à 17h	- le vendredi de 10h à 12h
- le vendredi de 14h à 18h	
- le samedi de 10h à 12h	

à la Maison de la petite enfance
26^{ter} rue de l'aumônerie
à Gençay (86) 05 16 39 71 32
laludodesloupiots@gmail.com



Mutuelle Petite Enfance « **Les Loupiots** »

26 ter, rue de l'aumônerie

86160 GENÇAY

05.49.53.48.16

mutuellepetiteenfance@orange.fr



A.D.M.R. : appel au bénévolat...

Qui ne connaît pas cette association et les missions que remplit l' Aide à Domicile en Milieu Rural ?

Sur le secteur de Gençay, c'est une équipe de **bénévoles responsables**, assurant du travail à **32 salariés** pour aider **230 personnes**.

Qui a besoin des A.D.M.R ?

Des personnes âgées, entre 81 et 99 ans, souvent des femmes, fragilisées, parfois handicapées, pour du ménage, du repassage.... Les plus jeunes demandent une aide plus ponctuelle, lors de l'arrivée d'un nouveau petit bout dans la famille...

Mais voilà... Il y a de plus en plus de demandes : crise, population vieillissante... et de ce fait, l'association aimerait s'enrichir de nouveaux bénévoles .

N'hésitez pas : rejoignez l'équipe actuelle à la Maison de Services Publics, rue de la Roche.

Quelles seront vos missions ?

◆ Responsable sur une commune :

Il assure la liaison entre les clients et l'association, évalue les besoins, réalise les propositions d'intervention (devis estimatif), formalise les contrats de prestations, etc.

Il met en œuvre et assure le suivi de la qualité des prestations en collaboration avec le responsable travail.

◆ Responsable travail :

Il coordonne, régule le travail et encadre les salariés.

Il supervise les plannings réalisés par la secrétaire administrative.

Il anime les réunions de coordination.

L'avenir de l'A.D.M.R. ? Un enjeu important...

◆ Pour le maintien des personnes à leur domicile.

◆ Pour le maintien et le développement **des services en cohérence avec les besoins des populations locales.**

◆ Pour le **maintien et le développement des emplois de proximité**, notamment en milieu rural.

La célébration du 50^{ème} anniversaire du traité d'amitié franco-allemand, dit « Traité de l'Elysée », signé le 22 janvier 1963 entre la République Fédérale Allemande et la République Française, sera l'occasion d'un autre moment fort de Gençay en 2013, avec la célébration des 40 ans de jumelage entre notre cité et celle de Breckerfeld.



Le Comité de Jumelage

De son appellation précise Comité de Jumelage de Gençay et de sa région, cette association (loi 1901) est devenue au fil du temps une véritable institution dans et hors les murs de la ville

Initiées dans les années 70 par M. BERNARD, anciennement horloger-bijoutier dans le centre-bourg, cette idée et, par la suite, la création du comité furent portées par son fils M. Henry Bernard, alors maire de Gençay ainsi que son homologue allemand Friedrich Recker, lui-même, à cette époque, bourgmestre de Breckerfeld, cité de la Ruhr d'une importance similaire à la nôtre.



Rencontre 2012 à Breckerfeld

4 décennies de rencontres fructueuses et parfois épiques ont contribué à développer des échanges durables de part et d'autre du Rhin tant d'un point de vue associatif que personnel ou municipal.

Ainsi, le collège J. Jaurès, les clubs sportifs, le centre culturel, les sapeurs-pompiers et de nombreuses familles ont participé à ce grand mouvement de fraternité franco-allemande promu il y a tout juste 50 ans par le chancelier Adenauer et le général De Gaulle.

Les élus successifs de Gençay et des communes voisines ne s'y sont pas trompés et ont toujours apporté leur soutien à ce partenariat... international. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés !

Lors de notre dernier séjour dans notre ville jumelle, à l'Ascension 2012, nous avons fêté le 40^{ème} anniversaire de notre relation, après une halte à Bruxelles et la visite du Parlement européen. 27 élèves « germanistes » du collège étaient du voyage, accompagnés de la principale, Sylvie Torcoletti. Egalement présent, un groupe de chanteurs, chanteuses et musiciens de la Cendille, l'école de musique intercommunale, ce qui n'a pas manqué de donner une dimension supplémentaire à ce déplacement auquel on comptait 90 participants. Tous ont pu être hébergés dans des familles allemandes et il convient de saluer ici la prouesse de nos hôtes.

Depuis plus de 20 ans maintenant, chaque année, le 3^{ème} week-end de septembre, une petite délégation gencéenne mène une véritable expédition pour aller présenter des produits de notre région lors du Bauernmarkt de Breckerfeld (« le marché des paysans », foire en tous points ressemblante à celle de Marnay. Ils y rencontrent invariablement un succès retentissant.

Comme un juste retour, en octobre dernier, un groupe d'allemands bien forgés aux us et coutumes poitevines est venu avec force saucisses fumées, bière et autres spécialités de leur région (Nord-Rhein Westphalie), animer notre première soirée franco-allemande publique, sous les halles où plus de 100 convives avaient joyeusement pris place. Invités le lendemain à Marnay pour la 35^{ème} édition de la foire, ces derniers, malgré une météo exécrable qui n'a altéré ni leur moral ni leur persévérance, se sont bien promis de revenir dès l'automne prochain.



Rencontre 2012 à Breckerfeld :
l'arbre de l'Amitié : les élus
ensemble pour une même cause



Accueil de la délégation allemande en octobre dernier par Jean Cespain et les membres du comité

Mais ne brûlons pas les étapes !

Lors du week-end de l'Ascension 2013, ce sera au tour d'une soixantaine de nos amis de Breckerfeld de poser leurs bagages à Gençay pour 3 journées de découvertes et de festivités. La municipalité nous a fait part de son souhait d'honorer nos visiteurs, sinon en grande pompe, en tous cas en parfaite amitié.

Pour ce faire, nous en appelons d'ores et déjà aux familles qui envisagent d'héberger quelques membres du groupe, à se manifester auprès de Fabienne Gilles 05.49.59.47.39 ou à l'Office de Tourisme 05.49.59.47.37.

Bernard Guyot



Les concessions d'eau

Art.1^{er}

L'eau nécessaire à tous les besoins domestiques est mise gratuitement à la disposition du public aux bornes fontaines ouvertes dans les différentes rues de la ville.

Il est absolument interdit d'y prendre de l'eau avec des barriques ou d'autres grands récipients, d'y laver des voitures et d'y exécuter, même temporairement,

aucune opération ménagère, notamment le lavage du linge ; en un mot, d'encombrer d'une façon quelconque l'accès des bornes qui doit constamment rester libre.

Art. 2

Pour tous les usages industriels ou commerciaux et pour les besoins domestiques, l'eau peut, à titre onéreux, être délivrée de jour et de nuit aux particuliers qui le demandent.

Art. 3

Les concessions d'eau sont de deux sortes : à débit libre ou à débit mesuré au compteur.

Art. 4

Concessions à débit libre : ces concessions sont exclusivement domestiques, c'est-à-dire réservées aux appartements ou maisons.

Elles sont accordées aux habitations avec cours non plantées.

Les concessions d'eau sont de 5 classes :

Art. 5

Concessions à robinet libre placé à l'intérieur des logements, par an, 12 francs.

Art. 6

Concessions à robinet libre placé à l'extérieur des logements, par an 18 francs.

Art. 7

Concessions à deux robinets libres dont l'un placé à l'intérieur et l'autre à l'extérieur des logements, par an 24 francs.

Art. 8

Concessions à robinets libres pour toute personne exerçant une profession ou une industrie nécessitant l'emploi de l'eau, par an 30 francs, avec jardin et cour ne dépassant pas deux ares.

Art. 9

Les concessions pour maîtres d'hôtel, marchands de bestiaux, ou toute autre personne possédant un jardin dépassant deux ares, se feront au compteur, à raison de trente centimes (0,30 fr) le mètre cube, avec minimum de douze francs (12 fr.) qui sera dû, alors même que la consommation de quarante mètres cubes ne serait pas atteinte.

Art. 10

Le compteur reste à la charge exclusive du concessionnaire, tant pour l'achat que pour l'installation et l'entretien.

Art. 11

Tous les robinets libres auront un diamètre intérieur de quinze millimètres au maximum, et les compteurs ne pourront pas avoir plus de vingt millimètres au tuyau de prise. [...]

Art. 14

Il sera fait en outre des abonnements de prise d'eau aux bornes fontaines aux personnes qui ont des professions à débit d'eau, ainsi qu'à celles qui voudraient en prendre pour arroser leurs jardins ou pour toutes autres raisons, aux prix variant de cinq à dix francs, suivant durée de la prise d'eau ou la surface à arroser.

Mais en aucun cas, l'accès des bornes fontaines ne peut être refusé aux personnes qui viendraient y puiser de l'eau pour l'usage de leurs ménages. [...]

(Suivent d'autres articles sur le fonctionnement et la réglementation mais moins importants pour la philosophie du projet que ces premiers.)

Archives municipales. Registre des délibérations. 8 décembre 1902.

